



1105127901

DATE DEPOT : 2011-05-26

NUMERO DE DEPOT : 2011R051668

N° GESTION : 2009B23992

N° SIREN : 519215354

DENOMINATION : LA COMPAGNIE DES IMMEUBLES PARISIENS

ADRESSE : 10 rue Emile Allez 75017 PARIS

DATE D'ACTE : 2011/05/02

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET :

R^g du 22.5.2011
OC

058 23.9.92

LA COMPAGNIE DES IMMEUBLES PARISIENS
Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 €
Siège Social : 10 rue Emile Allez
75017 PARIS
R.C.S. PARIS 519.215.354

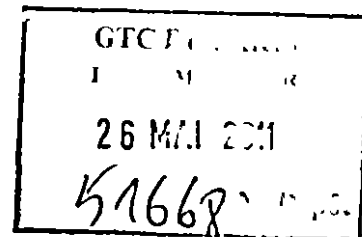
**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 MAI 2011**

L'an deux mille onze,

Le deux mai
à 14 heures

Au siège social,

10 rue Emile Allez
75017 PARIS



Les associés de la société LA COMPAGNIE DES IMMEUBLES PARISIENS, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, divisé en 5.000 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Chaque actionnaire a été convoqué par simple lettre.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier CHABUT, en sa qualité de Président.

Monsieur Xavier NIEL, représentant la société NJJ IMMOBILIER, est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des 5.000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- La feuille de présence.
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le rapport du Président.
- Le texte des projets de résolutions.

✓ u l

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions de l'article 14 des statuts et déclare que les documents et renseignements nécessaires à l'information des associés leur ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des associés.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant.
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Commissaires aux Comptes :

- titulaire : Monsieur Teddy KTORZA domicilié : 81 rue Jouffroy d'Abbans – 75017 PARIS
- suppléant : Monsieur Jean-Jacques SIDOUN, domicilié : 33 boulevard Exelmans – 75016 PARIS

pour une durée de six exercices, étant précisé que la mission desdits Commissaires aux Comptes commence à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2010, pour se terminer à la tenue de l'Assemblée Générale réunie en 2016 afin de statuer sur les comptes arrêtés le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires.

DEUXIEME RESOLUTION

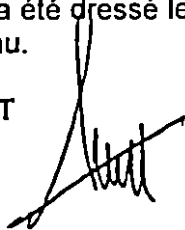
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires.

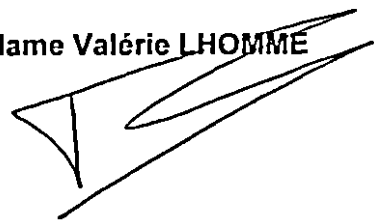
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

Monsieur Didier CHABUT



Madame Valérie LHOMME



Société NJJ IMMOBILIER

